

Mémorial

du

Grand-Duché de Luxembourg.


Memorial

des

Großherzogtums Luxemburg.
Mardi, le 6 septembre 1949.
N° 39
Dienstag, den 6. September 1949.

Arrêté grand-ducal du 16 août 1949, déclarant d'utilité publique les travaux d'infrastructure relatifs au prolongement et à l'exhaussement des voies de tiroir N° 41 et 42 du côté Sud de la gare de Bettembourg.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la demande présentée le 30 avril 1949 par la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois tendant à faire déclarer d'utilité publique les travaux d'infrastructure relatifs au prolongement et à l'exhaussement des voies de tiroir N° 41 et 42 en vue de la desserte de la butte de gravité du côté Sud de la gare de Bettembourg ;

Vu la loi du 17 décembre 1859 sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Transports et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les travaux d'infrastructure relatifs au prolongement et à l'exhaussement des voies de tiroir N° 41 et 42 en vue de la desserte de la butte de gravité du côté Sud de la gare de Bettembourg, sont déclarés d'utilité publique.

La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois est autorisée à acquérir les terrains dont l'emprise est nécessaire à l'exécution des travaux projetés et, en tant que de besoin, à procéder à ces fins par voie d'expropriation conformément aux dispositions de la loi prévue du 17 décembre 1859.

Art. 2. Les actes d'acquisition resteront soumis à l'approbation de Notre Ministre des Transports.

Art. 3. Notre Ministre des Transports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 16 août 1949.

Charlotte.

Le Ministre des Transports,
Robert Schaffner.

Arrêté grand-ducal du 19 août 1949, ayant pour objet de fixer les vacances revenant au Président et aux assesseurs-magistrats du Conseil Supérieur des Assurances sociales.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 22, al. 5, de l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1945, portant fixation du siège, de la compétence et de l'organisation du Conseil Arbitral et du Conseil Supérieur des Assurances sociales et règlement de procédure devant lesdits Conseils ;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Vu l'avis de Notre Ministre des Finances ;

Sur le rapport de Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le Président du Conseil Supérieur des Assurances sociales touchera, du chef de l'exercice de ses fonctions à l'audience et au délibéré, une indemnité de 400. — fr. pour chaque vacation de

trois heures. Pour chaque heure entière ou commencée au delà de trois heures, l'indemnité est payée par tiers de vacation.

Art. 2. Les assesseurs-magistrats toucheront, du chef de l'exercice de leurs fonctions à l'audience et au délibéré, une indemnité de 300.— fr. pour chaque vacation de trois heures.

Pour chaque heure entière ou commencée au delà de trois heures, l'indemnité est payée par tiers de vacation.

Art. 3. Le Président et les assesseurs toucheront en outre une indemnité forfaitaire de 25.— fr. pour chaque affaire dans laquelle ils feront rapport à l'audience.

Art. 4. Les indemnités fixées aux articles 1^{er}, 2 et 3 correspondent à un nombre-indice de 100 points.

Elles pourront être modifiées ultérieurement par arrêté ministériel dans le cas où le nombre-indice varierait de 5 points au moins.

Art. 5. Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 19 août 1949.

Charlotte.

*Le Ministre du Travail,
de la Prévoyance sociale, des
Mines et des Finances,*

Pierre Dupong.

Arrêté du 19 août 1949, concernant l'importation de vins.

Le Ministre de la Viticulture,

Vu l'art. 25 de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires :

Arrête :

Art. 1^{er}. Quiconque importe du vin d'un autre pays y compris la Belgique pour le revendre aura à faire parvenir au contrôleur des vins une déclaration d'importation, deux jours au plus tard après la réception ou la mise en cave.

Les représentants de commerce et les maisons de transport agissant comme intermédiaires ou chargés et réunissant des groupages, pourront décharger leurs clients en dressant eux-mêmes une déclaration globale.

Ces déclarations contiendront :

la date de l'importation,
les adresses du vendeur étranger, de l'importateur et du destinataire,
le pays de provenance,
la dénomination du vin,
la quantité,

le degré alcoolique,
la voie de transport,
le lieu où le vin est logé,
le prix par litre dédouané,
le bureau de dédouanement.

Art. 2. Tout importateur ou son intermédiaire devra pour chaque type de vin importé en quantités dépassant 4000 litres présenter au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg deux échantillons de 0,7 litre au moins dont l'un sera destiné au contrôleur des vins pour la dégustation.

Art. 3. Les contraventions à ces dispositions seront punies des peines prévues par l'art. 29 sub 4^o et l'art. 30 de la loi du 24 juillet 1909.

Art. 4. L'arrêté du 21 novembre 1928, concernant les vins de provenance étrangère, est rapporté.

Art. 5. Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 19 août 1949.

Le Ministre de la Viticulture,
Joseph Bech.

Arrêté ministériel du 22 août 1949, concernant la Commission d'administration de la Marque Nationale du vin luxembourgeois.

Le Ministre de la Viticulture,

Vu l'arrêté du 12 mars 1935, portant création d'une marque nationale du vin luxembourgeois et celui modificatif du 8 juin 1935 sur la même matière ;

Arrête :

Art. 1^{er} Sont nommés membres de la Commission d'administration de la marque nationale du vin luxembourgeois :

- MM. *Faber* Joseph, commissaire de district à Grevenmacher ;
Franck Félix, hôtelier à Luxembourg ;
Kieffer-Sunnen J.-P., vigneron à Wellenstein ;
Kieffer Nicolas, directeur de la Station viticole à Remich ;
Krombach Henri, ingénieur-chimiste au Laboratoire bactériologique de l'Etat à Luxembourg ;
Weyrich Mathias, vigneron à Wormeldange ;
Hury J. B., contrôleur des vins à Remich.

M. Jos. *Faber* exercera les fonctions de président de la Commission, M. J. B. *Hury* celles de secrétaire.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*. — Un exemplaire sera transmis à chacun des intéressés pour servir d'information et de titre.

Luxembourg, le 22 août 1949.

Le Ministre de la Viticulture,
Joseph Bech.

Arrêté ministériel du 22 août 1949, concernant la Commission d'inspection et de surveillance de la Station viticole à Remich.

Le Ministre de la Viticulture,

Vu l'arrêté grand-ducal du 30 octobre 1925, réglant l'inspection et la surveillance de la Station viticole ;

Arrête :

Art. 1^{er} Sont nommés membres de la Commission d'inspection et de surveillance de la Station viticole de Remich, pour une nouvelle période de 4 ans prenant cours le 1^{er} août 1949,

- MM. *Faber* Joseph, commissaire de district à Grevenmacher ;
Beissel-Ruppert Joseph, vigneron à Stadtbredimus ;
Kieffer-Sunnen J.-P., vigneron à Wellenstein ;
Weyrich Mathias, vigneron à Wormeldange ;
Lahr Alphonse, vigneron à Ahn.

MM. *Faber* resp. *Lahr* occuperont comme président resp. secrétaire de la commission.

Art. 2. Une expédition du présent arrêté, qui sera publié au *Mémorial*, sera transmise à chacun des intéressés pour servir de titre.

Luxembourg, le 22 août 1949.

Le Ministre de la Viticulture,
Joseph Bech.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la philosophie et les lettres se réunira en session ordinaire du 9 septembre au 7 novembre 1949 dans une des salles de l'Athénée de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de :

MM. Maurice *Bernard* d'Esch-sur-Alzette, Hubert *Bram* de Luxembourg, Adolphe *Colas* de Pétange, Edmond *Dauphin* de Differdange, Gabriel *Delleré* d'Echternach, Gaston *Diederich* de Schouweiler, André *Elvinger* de Luxembourg, Henri *Etienne* de Luxembourg, Paul *de la Gardelle* de Luxembourg, Camille *Kasel*, de Luxembourg, Jean *Ludovicy* de Luxembourg, Marcel *Mart* d'Esch-sur-Alzette, Nicolas *Mosar* de Bonnevoie, Roger *Putz* de Luxembourg, Eugène *Reichling* d'Esch-sur-Alzette, Roger *Ries* de Clervaux, Jean-Louis *Rob* de Luxembourg, Raymond *Ruppert* de Differdange, Paul *Schneider* de Luxembourg, Albert *Stremler* de Frisange, Numa *Wagner* de Martelange, Camille *Wampach* de Luxembourg, Marc *Weydert* de Luxembourg, Paul *Wolter* de Luxembourg, Albert *Worré* de Luxembourg, Victor *Ziegler von Ziegleck* de Luxembourg, récipiendaires pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit ;

MM. Aloyse *Bemtgen* de Bérelange, Claude *Conter* de Bérelange, Marcel *Feldhausen* d'Esch-sur-Alzette, Ernest *Goergen* de Luxembourg, Fernand *Hoffmann* de Luxembourg, Théo *Hoffmann* d'Esch-sur-Alzette, Fernand *Hoscheit* de Dudelange, Norbert *Kayser* d'Echternach, Melle *Andrée Medernach* de Luxembourg, MM. Albert *Nicklaus* de Luxembourg, Jean *Putz* de Luxembourg, Melle *Setty Reuland* de Scheidgen, M. Michel *Schmit* d'Arisdorf, Melle *Yvette Terens* d'Echternach, MM. Paul *Thomé* d'Echternach, Marcel *Werdel* de Schieren, Pierre *Wolter* d'Esch-sur-Alzette, récipiendaires pour le premier examen de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres ;

MM. Armand *Faber* de Rodange, Raymond *Kelsen* de Wormeldange, Félicien *Maas* de Bettembourg, Melles *Jeanny Richard* de Differdange, Margot *Schmitz* de Niedercorn, Marie-Anne *Schroeder* de Diekirch, MM. Marcel *Spielmann* de Brattert, Camille *Thill* d'Esch-sur-Alzette, Melle *Gaby Thirifay* de Goebange, M. Joseph *Wolzfeld* d'Echternach, récipiendaires pour le deuxième examen de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres ;

MM. Roger *Engel* d'Esch-sur-Alzette, Alexandre *Grosbusch* d'Ettelbruck, Paul *Helbach* de Schieren, Paul *Margue* de Luxembourg, Victor *Medinger* de Contern, Pierre *Minden* d'Ettelbruck, Paul *Mousel* de Luxembourg, Jean-Pierre *Oestreicher* de Wiltz, Jean *Schon* de Weiswampach, Jean *Turmes* d'Esch-sur-Alzette, récipiendaires pour le doctorat en philosophie et lettres.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le vendredi, 9, et le samedi, 10 septembre, chaque fois de 8 heures à midi et de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Engel* au lundi, 12 septembre, à 16 h. ; pour M. *Grosbusch* au mardi, 13 septembre, à 14 h. ; pour M. *Helbach* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Margue* au mercredi, 14 septembre, à 16 h. ; pour M. *Medinger* au jeudi, 15 septembre, à 14 h. ; pour M. *Minden* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Mousel* au vendredi, 16 septembre, à 16 h. ; pour M. *Oestreicher* au samedi, 17 septembre, à 16 h. ; pour M. *Schon* au lundi, 19 septembre, à 16 h. ; pour M. *Turmes* au mardi, 20 septembre, à 14 h. ; pour M. *Faber* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Kelsen* au mercredi, 21 septembre, à 16 h. ; pour M. *Maas* au jeudi, 22 septembre, à 14 h. ; pour Melle *Richard* au même jour, à 16 h. ; pour Melle *Schmitz* au vendredi, 23 septembre, à 16 h. ; pour Melle *Schroeder* au samedi, 24 septembre, à 16 h. ; pour M. *Spielmann* au lundi, 26 septembre, à 16 h. ; pour M. *Thill* au mardi, 27 septembre, à 14 h. ; pour Melle *Thirifay* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Wolzfeld* au mercredi, 28 septembre, à 16 h. ; pour M. *Bemtgen* au jeudi, 29 septembre, à 14 h. ; pour M. *Conter* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Feldhausen* au vendredi, 30 septembre, à 16 h. ; pour M. *Goergen* au samedi, 1^{er} octobre, à 16 h. ; pour M. *Hoffmann* Fernand au lundi, 3 octobre, à 16 h. ; pour M. *Hoffmann* Théo au mardi, 4 octobre, à 14 h. ; pour M. *Kaiser* au même jour, à 16 h. ; pour Melle *Medernach* au mercredi, 5 octobre, à 16 h. ; pour M. *Nicklaus* au jeudi, 6 octobre, à 14 h. ; pour M. *Putz* Jean au même jour, à 16 h. ; pour Melle *Reuland* au vendredi, 7 octobre, à 16 h. ; pour M. *Schmit* au samedi, 8 octobre, à 16 h. ; pour Melle *Terens* au lundi, 10 octobre, à 16 h. ; pour M. *Thomé* au mardi, 11 octobre, à 14 h. ; pour M. *Werdel* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Wolter* au mercredi, 12 octobre,

à 16 h. ; pour M. *Hoscheit* au jeudi, 13 octobre, à 14 h. ; pour M. *Bernard* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Bram* au vendredi, 14 octobre, à 16 h. ; pour M. *Colas* au samedi, 15 octobre, à 16 h. ; pour M. *Dauphin* au lundi, 17 octobre, à 16 h. ; pour M. *Delleré* au mardi, 18 octobre, à 14 h. ; pour M. *Diederich* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Elvinger* au mercredi, 19 octobre, à 16 h. ; pour M. *Etienne* au jeudi, 20 octobre, à 14 h. ; pour M. *de la Gardelle* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Kasel* au vendredi, 21 octobre, à 16 h. ; pour M. *Ludovicy* au samedi, 22 octobre, à 16 h. ; pour M. *Mart* au lundi, 24 octobre, à 16 h. ; pour M. *Mosar* au mardi, 25 octobre, à 14 h. ; pour M. *Putz* Roger au même jour, à 16 h. ; pour M. *Rechling* au mercredi, 26 octobre, à 16 h. ; pour M. *Ries* au jeudi, 27 octobre, à 14 h. ; pour M. *Rob* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Ruppert* au vendredi, 28 octobre, à 16 h. ; pour M. *Schneider* au samedi, 29 octobre, à 16 h. ; pour M. *Stremmer* au lundi, 31 octobre, à 14 h. ; pour M. *Wagner* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Wampach* au jeudi, 3 novembre, à 14 h. ; pour M. *Weydert* au même jour, à 16 h. ; pour M. *Wolter* au vendredi, 4 novembre, à 16 h. ; pour M. *Worré* au samedi, 5 novembre, à 16 h. ; pour M. *Ziegler von Ziegleck* au lundi, 7 novembre, à 16 h. — 30 août 1949.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en sciences naturelles se réunira en session ordinaire du 12 septembre au 20 octobre 1949 dans une des salles du Lycée de garçons de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

M. Jacques *Backes* de Luxembourg, Melle Fernande *Becker* d'Ettelbruck, MM. Jean *Ecker* de Luxembourg, Pierre *Faber* de Luxembourg, Isidore *Finkelstein* de Differdange, Théo *Gonner* de Luxembourg, Jean *Gutenkauf* de Luxembourg, Eugène *Guth* de Wiltz, Robert *Hansen* d'Esch-sur-Alzette, Fernand *Hastert* de Luxembourg, Georges *Hausemer* de Luxembourg, Melle Maisy *Heymans* de Luxembourg, MM. Roger *Hoffmann* de Luxembourg, Edmond *Jacqué* d'Ehlange, Armand *Kahn* de Reckange, Melle Marie-Paule *Kieffer* de Dudelange, MM. Marc *Knaff* de Luxembourg, Robert *Kneip* de Luxembourg, Adolphe *Kohn* de Belvaux, Lambert *Legros* de Luxembourg, Adolphe *Molitor* de Luxembourg, Georges *Molitor* de Useldange, Victor *Munchen* de Differdange, Melle Josette *Peusch* d'Echternach, M. Louis *Reiland* de Dudelange, Melle Jeanne *Ruppert* d'Esch-sur-Alzette, M. Joseph *Schiltz* de Hollerich, Melle Madeleine *Schmitz* de Vianden, MM. François *Schoos* de Differdange, Mathias *Schroeder* d'Ettelbruck, Melle Jacqueline *Steichen* de Luxembourg, MM. Laurent *Storck* de Differdange, Georges *Thilges* d'Ettelbruck, Roger *Thill* de Luxembourg, Robert *Ulveling* de Luxembourg, Raymond *Wagner* de Pétange, Robert *Weiler* de Grevenmacher, Paul *Weirich* de Dudelange, Norbert *Weydert* de Luxembourg, Fernand *Wies* d'Esch-sur-Alzette, récipiendaires pour la candidature en sciences naturelles préparatoire aux études médicales et pharmaceutiques ;

MM. Gustave *Altzinger* de Schifflange, Norbert *Schroeder* de Saeul, récipiendaires pour le premier examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat ;

Melles Marcelle *Cornette* de Niedercorn, Irma *Schmit* de Gostingen, M. Nicolas *Weyrich* de Vianden, récipiendaires pour le deuxième examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat ;

M. Alexis *Hannes* de Dudelange, Melle Marcelle *Lamesch* de Luxembourg, récipiendaires pour le doctorat en sciences naturelles, ordre des sciences biologiques.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le lundi 12 septembre et le mardi 13 septembre 1949, chaque fois de 9 h. à 12 h. et de 14,30 h. à 17,30 h.

Les épreuves pratiques se feront pour M. *Hannes* et Melle *Lamesch* les 15, 17 et 19 septembre, chaque fois de 9 à 18 h.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Backes* au mercredi 14 septembre à 9 h. ; pour Melle *Cornette* au même jour à 14,15 h. ; pour Melle *Schmit* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Guth* au jeudi 15 septembre à 14,15 h. ; pour Melle *Becker* au même jour à 16,30 h. ; pour M. Adolphe *Molitor* au vendredi 16 septembre à 16,15 h. ; pour M. *Kahn* au samedi 17 septembre à 16,15 h. ; pour M. *Kneip* au lundi 19 septembre à 16,15 h. ; pour Melle *Heymans* au mardi 20 septembre à 14 h. ; pour M. *Altzinger* au même jour à 15 h. ; pour M. Norbert *Schroeder* au même jour à 17 h. ; pour M. *Wies* au mercredi 21 septembre

à 17 h. ; pour M. *Weiler* au jeudi 22 septembre à 14 h. ; pour M. *Hastert* au même jour à 15 h. ; pour M. *Kohn* au même jour à 17 h. ; pour M. *Weydert* au vendredi 23 septembre à 16,15 h. ; pour M. *Hoffmann* au samedi 24 septembre à 16,15 h. ; pour M. *Legros* au lundi 26 septembre à 15 h. ; pour Melle *Kieffer* au même jour à 16 h. ; pour M. *Weyrich* au mardi 27 septembre à 9 h. ; pour M. *Ecker* au même jour à 14,15 h. ; pour M. *Wagner* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Storck* au mercredi 28 septembre à 17 h. ; pour Melle *Ruppert* au jeudi 29 septembre à 14,15 h. ; pour Melle *Peusch* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Georges Molitor* au vendredi 30 septembre à 16,15 h. ; pour M. *Munchen* au samedi 1^{er} octobre à 16,15 h. ; pour M. *Faber* au lundi 3 octobre à 16,15 h. ; pour Melle *Steichen* au mardi 4 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Thill* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Weirich* au mercredi 5 octobre à 17 h. ; pour M. *Jacqué* au jeudi 6 octobre à 14,15 h. ; pour Melle *Schmitz* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Finkelstein* au vendredi 7 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Thilges* au samedi 8 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Hausemer* au lundi 10 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Gonner* au mardi 11 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Gutenkauf* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Reiland* au mercredi 12 octobre à 17 h. ; pour M. *Hansen* au jeudi 13 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Marc Knaff* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Ulveling* au vendredi 14 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Schiltz* au samedi 15 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Schoos* au lundi 17 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Hannes* au mardi 18 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Mathias Schroeder* au mercredi 19 octobre à 17 h. ; pour Melle *Lamesch* au jeudi 20 octobre à 14,15 h. — 30 août 1949.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en médecine se réunira en session ordinaire du 22 septembre au 23 novembre 1949 pour procéder à l'examen de M. *Berwick* Jean de Dudelange, Melle *Bové* Marie-Antoinette de Wiltz, MM. *Bruck* Pierre de Rodange, *Daro* François de Luxembourg, *Faber* Edmond de Niederkorn, *Huberty* Jean de Luxembourg, *Kohl* Joseph de Rodange, Melle *Mangen* Louise de Munsbach, Melle *von Roesgen* Marie-Thérèse de Dommeldange, MM. *Roilgen* André d'Esch-sur-Alzette, *Schaack* Robert d'Echternach, *Schaus* Raymond de Luxembourg, Melle *Vogel* Margot de Dudelange, M. *Wagner* Raymond de Luxembourg, récipiendaires pour la candidature en médecine ; MM. *Angel* Robert de Luxembourg, *Bonert* Maurice de Diekirch, Melle *Bové* Suzette de Wiltz, MM. *Erpelding* Gaston de Bruxelles, *Faber* Ernest de Larochette, *Glaesener* Roger de Luxembourg, Melle *Knaff* Jeanne, de Luxembourg, M. *Muller* Georges de Dudelange, Melle *Nicklaus* Marie de Sarrebruck, M. *Plein* Joseph de Wecker, Melle *Simon* Germaine de Paris, MM. *Streff* Camille de Luxembourg, *Theis* Egon de Diekirch, *Thull* Camille d'Esch-sur-Alzette, *Weinacht* Daniel de Luxembourg, récipiendaires pour le doctorat en médecine ; M. *Boever* Raymond de Differdange, récipiendaire pour le doctorat en chirurgie ; MM. *Boever* Raymond de Differdange, *Franck* Louis de Differdange, *Hostert* Arsène de Rédange-sur-Attert, *Weber* Raymond de Grevenmacher, récipiendaires pour le doctorat en accouchement.

L'examen écrit pour la candidature en médecine aura lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat à Luxembourg jeudi, le 22 septembre, de 9 à 12 et de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales pour la candidature en médecine auront lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat et sont fixées : pour M. *Berwick* au samedi, 24 septembre, à 14 heures ; pour Melle *Bové* Marie-Antoinette au même jour, à 15,30 heures, pour M. *Bruck* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Daro* au lundi, 26 septembre, à 14 heures ; pour M. *Faber* au même jour, à 15,30 heures ; pour M. *Huberty* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Kohl* au mercredi, 28 septembre, à 14 heures ; pour Melle *von Roesgen* au même jour, à 15,30 heures ; pour M. *Roilgen* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Schaack* au vendredi, 30 septembre, à 14 heures, pour M. *Schaus* au même jour, à 15,30 heures ; pour Melle *Vogel* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Wagner* au mardi, 4 octobre à 14 heures ; pour Melle *Mangen* au même jour, à 15,30 heures.

Les épreuves pratiques pour la candidature en médecine auront lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat et sont fixées pour M. *Berwick*, Melle *Bové* Marie-Antoinette, MM. *Bruck*, *Daro* et *Faber* au jeudi, 6 octobre, à 14 heures ; pour MM. *Huberty*, *Kohl*, Melle *von Roesgen*, MM. *Roilgen* et *Schaack* au samedi,

8 octobre, à 14 heures; pour M. *Schaus*, Melle *Vogel*, M. *Wagner* et Melle *Mangen* au lundi, 10 octobre à 14 heures.

L'examen écrit pour le doctorat en médecine aura lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat lundi, le 17 octobre, de 9 à 12 et de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales pour le doctorat en médecine auront lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat et sont fixées : pour M. *Angel* au mardi, 18 octobre, à 14 heures ; pour M. *Bonert* au même jour, à 16 heures ; pour Melle *Bové* Suzette au jeudi, 20 octobre, à 14 heures ; pour M. *Erpelding* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Faber* au samedi, 22 octobre, à 14 heures; pour M. *Glaesener* au même jour, à 16 heures; pour Melle *Knaff* au lundi, 24 octobre, à 14 heures ; pour M. *Muller* au même jour, à 16 heures ; pour Melle *Nicklaus* au mercredi, 26 octobre, à 15 heures; pour M. *Plein* au même jour, à 17 heures ; pour Melle *Simon* au vendredi, 28 octobre, à 14 heures ; pour M. *Streff* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Theis* au jeudi, 3 novembre, à 14 heures ; pour M. *Thull* au même jour, à 16 heures; pour M. *Weinacht* au samedi, 5 novembre, à 14 h.

Les épreuves pratiques pour le doctorat en médecine auront lieu à la Maison de Santé d'Ettelbruck et sont fixées pour M. *Angel*, M. *Bonert*, Melle *Bové* Suzette, M. *Erpelding* au lundi, 7 novembre, à 15 heures; pour MM. *Faber*, *Glaesener*, Melle *Knaff* et M. *Muller* au mercredi, 9 novembre, à 15 heures, pour Melle *Nicklaus*, M. *Plein*, Melle *Simon* et M. *Streff* au vendredi, 11 novembre, à 15 heures ; pour MM. *Theis*, *Thull* et *Weinacht* au samedi, 12 novembre, à 15 heures.

L'examen écrit pour le doctorat en chirurgie aura lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat lundi, le 17 octobre, de 9 à 12 et de 15 à 18 heures.

L'épreuve orale et pratique de M. *Boever* est fixée au lundi, 15 novembre, à 14 heures.

L'examen écrit pour le doctorat en accouchement aura lieu au Laboratoire bactériologique de l'Etat mercredi, le 17 novembre, de 8 à 12 heures.

Les épreuves orales et pratiques pour le doctorat en accouchement auront lieu à la Maternité de l'Etat et sont fixées pour MM. *Boever* et *Franck* au lundi, 21 novembre, à 14 heures ; pour MM. *Hostert* et *Weber* au mercredi, 23 novembre, à 14 heures. — 30 août 1949.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en pharmacie se réunira en session ordinaire du 7 au 19 octobre 1949 dans une des salles du Lycée de garçons de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Paul *Fischer* de Kayl, Robert *Loewen* de Rodange, Fernand *Nicolay* de Luxembourg, Alex *Subtil* d'Ettelbruck et Henri *Urbain* de Pétange, récipiendaires pour la candidature en pharmacie, et de M. Marcel *Molitor* de Luxembourg, récipiendaire pour le grade de pharmacien.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le vendredi, 7 octobre 1949, de 9 à 12 et de 15 à 18 heures.

Les épreuves pratiques se feront du lundi, 10 octobre au samedi, 15 octobre inclusivement, chaque fois de 9 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Fischer* au lundi, 17 octobre à 9 h. ; pour M. *Loewen* au même jour, à 15 h. ; pour M. *Nicolay* au mardi, 18 octobre, à 9 h. ; pour M. *Subtil* au même jour, à 15 h. ; pour M. *Urbain* au mercredi, 19 octobre, à 9 h., et pour M. *Molitor* au même jour à 15 h. — 30 août 1949.

Avis. — Enseignement secondaire. — Par arrêté grand-ducal du 16 août 1949 le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à Melle Adolphine *Knaff*, professeur de sciences commerciales au Lycée de jeunes filles de Luxembourg, mise à la retraite pour cause de limite d'âge conformément à l'art. 2 de l'arrêté grand-ducal du 25 mai 1945, modifiant la législation en matière de pensions. — 17 août 1949.

Avis. — Echange monétaire. — Instruction ministérielle du 1^{er} septembre 1949 concernant le déblocage des comptes ne dépassant pas 60.000 francs:

1° Par décision en date de ce jour les avoirs en compte bloqués ne dépassant pas 60.000,— francs, sont rendus disponibles avec effet au 3 septembre 1949.

2° Les avoirs en comptes chèques-postaux et en comptes spéciaux rendus ainsi disponibles et dont les propriétaires sont titulaires d'un compte de chèques-postaux sont transférés d'office en compte libre de chèques-postaux.

3° Les avoirs en comptes spéciaux rendus disponibles et appartenant à des personnes qui ne sont pas titulaires de comptes chèques-postaux sont payés d'office aux intéressés par voie d'assignation de paiement.

4° Les dépôts de sommes d'argent en monnaie luxembourgeoise et belge ne dépassant pas 60.000,— francs, à vue ou à terme, y compris les comptes-courants créditeurs auprès des caisses d'épargne, du compte chèques-postaux, des banques ou de tout autre établissement de crédit, indisponibles par application de l'art. 18 de l'arrêté grand-ducal du 14 octobre 1944 sont également rendus disponibles.

5° La présente mesure qui vise également les comptes bloqués provenant de l'échange de billets français d'invasion ou tricolores, ainsi que de l'échange des billets de banque français (ancien type) provenant des troupes alliées pour autant que cet échange a été autorisé (instruction ministérielle du 4 décembre 1945) ne s'applique pas aux comptes de ressortissants des pays ennemis, des alliés de ces derniers et des apatrides d'origine ennemie non entièrement relevés du séquestre en date du 1^{er} septembre 1949.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1949.

Le Ministre des Finances,
Pierre Dupong.

Avis. — Convention d'extradition anglo-luxembourgeoise. — La Convention signée à Luxembourg, le 29 mai 1939, modifiant l'art. 2 du Traité d'extradition anglo-luxembourgeois du 24 novembre 1880 a été ratifiée et les instruments de ratification ont été échangés le 3 août 1949.

Conformément à l'art. 5 de ladite Convention, celle-ci entrera en vigueur le 3 novembre 1949. — 24.8.1949.

Avis. — Consulats. — Par arrêté grand-ducal du 2 mai 1949 démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. Mathias *Koetz*, Consul général du Grand-Duché de Luxembourg à Québec. — 26 août 1949.

Avis. — Consulats. — L'exequatur a été accordé par le Gouvernement du Canada à M. Georges *Welter*, qui par arrêté grand-ducal du 26 avril 1949 a été nommé Consul général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Montréal avec juridiction sur tout le Canada. — 26 août 1949.

Avis. — Magistrature. — Par arrêté grand-ducal du 19 août 1949 le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Paul *Pemmers*, président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, mis à la retraite pour cause de limite d'âge. — 23 août 1949.

Avis. — P. T. T. — Une cabine téléphonique publique, qui s'occupe également de l'acceptation et de la remise de télégrammes, a été installée dans la localité de *Neumuhle* (Hachville). — 23 août 1949.